



Conseil régional de
l'ENVIRONNEMENT
de la Côte-Nord

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par le

Regroupement national des conseils régionaux de

l'environnement du Québec (RNCREQ)

et le

Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)

Dans le cadre de l'audience

sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur

la rivière Romaine

28 novembre 2008

Rédaction : Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ
Sébastien Caron, directeur général, CRE Côte-Nord
Patrick Déry, spécialiste en énergétique

Correction et mise en page : Geneviève Pomerleau, agente en environnement, CRECN

Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)
454 avenue Laurier est
Montréal (Québec), H2J 1E7
téléphone: (514) 861-7022
télécopieur: (514) 861-8949
www.rncreq.org

Conseil régional de l'environnement de la
Côte-Nord (CRECN)
498, avenue Brochu
Sept-Iles (Québec) G4R 2W8
téléphone: (418) 962-6362
télécopieur : (418) 962-4625
www.crecn.org

Table des matières

Présentation des CRE et du RNCREQ	4
Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.....	4
Introduction	5
PARTIE A – Enjeux globaux et nationaux	6
Recherche et rédaction :	6
A.1 L'argumentaire des parties en présence.....	7
Le projet de la Romaine vu par Hydro-Québec.....	7
Le projet de la Romaine vu par certains groupes environnementaux.....	7
A.2 Des études comme grille d'analyse	8
Rapport #1 - Substitution énergétique, mythe ou réalité?	9
Rapport #2 – L'économie d'énergie dans un contexte de libre-marché est-elle illusoire ?.....	9
Rapport #3 - Quel rendement sur notre investissement énergétique?	11
Rapport #4 – État et perspectives énergétiques mondiale et québécoise.....	12
A.3 Un contexte de boulimie énergétique	12
A.4 Un changement de paradigme qui s'impose.....	14
A.4.1 Paradigmes et transition.....	14
A.4.2 Un scénario à long terme pour assurer la transition.....	15
A.5 Conclusion	20
PARTIE B – Enjeux environnementaux locaux.....	22
B.1 Le projet et la faune aquatique.....	22
B.2 La perte d'habitats	23
B.3 Dynamique sédimentaire	25
PARTIE C – Développement économique et social	27
Conclusion.....	29
Annexes	31

Présentation des CRE et du RNCREQ

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale, pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est un organisme sans but lucratif qui a fêté ses 15 ans en 2007. Membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec, il a le mandat, comme les 15 autres conseils régionaux, de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Par son action, il cherche à favoriser la prise en compte des préoccupations environnementales dans le développement régional. Pour lui, ce développement doit se faire avec le souci de maintenir l'intégrité écologique du territoire face aux impacts de l'activité humaine.

Agissant en tant qu'organisme-aviseur auprès de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, l'organisme a également pour objectif d'unir, d'animer, de consulter et de représenter les instances, les corporations, les organismes environnementaux et les individus voués à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur la Côte-Nord. Il le fait notamment par l'entremise de la Table environnement Côte-Nord, qui regroupe les principaux groupes environnementaux, ministères et instances régionales vouées à la protection de l'environnement et au développement durable. Il agit également en santé environnementale grâce à un important partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

Son conseil d'administration est formé de 11 membres, représentant environ 90 membres actifs. Le CRECN agit dans les dossiers environnementaux concernant la conservation, les ressources naturelles, l'eau, les matières résiduelles, la pollution et les changements climatiques. Ses priorités sont de voir à ce que le développement régional s'effectue dans l'optique du développement durable, pour répondre aux besoins des individus et des collectivités et pour nécessairement être écologiquement viable, socialement équitable et économiquement efficace.

Introduction

Tout en adhérant à une éthique de la “durabilité”, c’est-à-dire où la préoccupation est centrée sur la pérennité des ressources, les CRE souscrivent également à une éthique de la “responsabilité”. Ils affirment que le développement doit prioritairement accroître le mieux-être des personnes et des collectivités. Partant, ils favorisent les projets qui contribuent au renforcement des réseaux de relations entre les personnes, la société et l’environnement. Aussi, ils souscrivent à une proposition de développement guidée par un projet social global, projet qui renforce la participation responsable de tous les membres de la société.

En matière de production énergétique, les CRE se positionnent en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Ils souscrivent à une vision à long terme du développement de l’énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l’environnement et d’équité entre les peuples et les générations. Aussi, ils rappellent la nécessité d’opter dès aujourd’hui pour des choix énergétiques qui s’abstiennent d’exploiter ou d’importer des ressources épuisables, bon marchées et polluantes. Dans cette perspective, ils posent que le développement de sources d’énergie locales et propres, allié à une politique de la conservation d’énergie et des efforts rigoureux de planification de l’offre et de la demande, assureront au Québec l’approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

C’est en contrepoint de ses objectifs et de sa philosophie du développement durable que le RNCREQ propose de discuter du projet de développement hydroélectrique du complexe La Romaine. Le mémoire se divise ainsi en trois parties. La première (PARTIE A) concerne les enjeux globaux du projet et constitue le cœur de l’argumentation. En ce sens, un mandat de rédaction et d’expertise a été confié à M. Patrick Déry, physicien, spécialiste en énergétique, agriculture et environnement.

La deuxième partie (PARTIE B) concerne les enjeux environnementaux locaux propres au projet. Enfin, la dernière section (PARTIE C) s’attarde aux retombées sociales et économiques.

Une conclusion synthétisant l’essentiel des commentaires formulés à l’égard du projet complète la discussion.

PARTIE A – Enjeux globaux et nationaux

Recherche et rédaction :

Patrick Déry, physicien,

Spécialiste en énergétique, agriculture et environnement.

Alors que fait rage une confrontation, par médias interposés, entre Hydro-Québec et certains groupes environnementaux autour de la pertinence d'un projet hydroélectrique comme celui de la Romaine pour l'avenir énergétique du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) m'ont demandé de prendre une certaine distance afin d'adopter une perspective nouvelle pour évaluer le projet dans le cadre d'une approche globale. Ils m'ont demandé de leur fournir une analyse basée sur une vision plus large des enjeux énergétiques présents et futurs, d'observer à travers un «macroscop»¹.

Le point d'observation sera d'abord celui de l'énergétique et de ses impacts, dans un sens large, parce qu'elle me semble plus souvent qu'autrement oubliée dans la mêlée générale des arguments des différents «belligérants». Dans les SECTION B et C de ce mémoire, le RNCREQ et le CRECN traiteront de façon sommaire des enjeux plus pointus et plus spécialisés concernant les problématiques environnementales et sociales au niveau local. S'ils y accordent si peu d'efforts, ce n'est pas parce que ces enjeux sont négligeables ou peu importants, mais bien parce que le RNCREQ et le CRECN souhaitent ne pas perdre la vision d'ensemble.

Mon approche consistera d'abord en l'analyse des deux points de vue principaux exprimés, soit celui d'Hydro-Québec et ceux des groupes environnementaux, dans le contexte d'une vision plus large de la question énergétique (section A.1).

Je présente ensuite la «grille d'analyse» que je vais employer et qui prend appui sur mes quatre études sur l'énergétique les plus récentes publiées pour le compte du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean (CREDD). Bien qu'elles ne constituent pas en soit une grille d'analyse formelle, le filtre de ces études permettra cependant de recentrer le débat actuel sur la place réelle qu'un projet comme celui-ci pourrait occuper dans le futur paysage énergétique du Québec (section A.2).

Une fois les prémisses de bases bien campées, je décris alors le contexte de boulimie énergétique dans lequel le Québec évolue en ce moment (section A.3)

Nous verrons enfin, sur cette base, que selon le paradigme ou référentiel dans lequel nous nous trouvons, le projet de la Romaine ne prend pas du tout le même sens (sections A.4) et qu'une transition vers un nouveau paradigme s'impose (section A.5).

¹ Joël de Rosnay, Le macroscop, vers une vision globale, Éd. du Seuil, 1975.

A.1 L'argumentaire des parties en présence

Le projet de la Romaine vu par Hydro-Québec

Il m'apparaît, après une lecture rapide de l'ensemble des informations disponibles sur le projet de la Romaine, que l'information la plus pertinente quant à une approche «macro» de la question, selon le point de vue d'Hydro-Québec, est véhiculée par les justifications maintes fois reprises dans les médias du Québec. Celui que j'ai retenu est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec et est daté du 25 octobre 2008. Il est intitulé : «Le projet de La Romaine, de la pure énergie»².

On y décrit le projet comme étant «la construction d'un complexe hydroélectrique de 1 550 mégawatts sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord». Nous pouvons en extraire une liste de spécifications traitant d'une part, des retombées économiques régionales liées à la phase de construction du projet et d'autre part, des revenus générés pour l'ensemble du Québec une fois la centrale en opération.

Certains des énoncés peuvent être discutables, mais en général, ceux-ci sont constitués de faits relativement peu importants pour mon analyse. Ils situent toutefois bien l'ampleur du projet pour lequel les québécois sont aujourd'hui interpellés.

J'ai retenu plus spécifiquement trois justifications favorables au projet qui sont basées sur des prémisses sur lesquelles j'exposerai ma réflexion :

- 1- La production des centrales du complexe de la Romaine contribuera de manière importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Amérique du Nord.
- 2- L'énergie du projet répondra, à long terme, aux besoins du Québec.
- 3- Le complexe de la Romaine générera aussi des bénéfices importants sur les marchés d'exportation. À titre d'exemple, en 2007, les exportations nettes d'Hydro-Québec ont généré 25 % du bénéfice net de l'entreprise, pour seulement 5% du volume total de ses ventes d'électricité.

Le projet de la Romaine vu par certains groupes environnementaux

Les groupes environnementaux ne constituent pas un bloc monolithique, il existe de nombreuses divergences de vue d'un à l'autre. À mon avis, il ne faut pas percevoir les groupes environnementaux comme de perpétuels antagonistes mais plutôt comme des éléments positifs fondamentaux d'une société évoluée critiquant certes toute forme de projet, et ce souvent vertement, mais qui permettent la plupart du temps de proposer des alternatives tout à fait valables, ou encore des améliorations qui bonifient grandement ces projets.

À partir d'articles de journaux ou de documents³, j'ai pu établir une liste, voir ci-bas, des positions de quelques groupes environnementaux du point de vue énergétique.

² www.hydro-quebec.qc.ca

³ Fondation Rivière, Les rivières : un patrimoine collectif à préserver, commentaires pour la stratégie gouvernementale de développement durable, novembre 2007.

Christian Simard, Libre-opinion : rendre le débat accessible, Le Devoir, 30 octobre 2008.

Nature Québec, La demande d'électricité au Québec justifie de moins en moins les nouveaux développements hydroélectriques, 28 août 2006.

Ces positions ne décrivent pas nécessairement la perception fine de tous les groupes environnementaux mais représentent un fragment de la perception qu'ont de l'énergie certaines organisations environnementales.

- 1- Nous sommes dans un contexte de surplus énergétique;
- 2- Les potentiels des filières éolienne, solaire et géothermique sont énormes;
- 3- Le potentiel d'économie d'énergie est énorme;
- 4- L'électricité qui proviendra de La Romaine sera coûteuse;
- 5- Il faut se questionner sur l'avenir énergétique du Québec, avoir un débat public;
- 6- Le projet de La Romaine est un non-sens sur les plans économique et environnemental;
- 7- Le solaire, la géothermie et l'éolien ainsi que les économies d'énergie peuvent remplacer l'hydroélectricité pour les nouveaux besoins d'énergie au Québec;
- 8- L'hydroélectricité est une solution des années 60;
- 9- L'hydroélectricité n'est pas une énergie «verte»;
- 10- L'hydroélectricité produit plus de GES que l'on pense;
- 11- Il n'est plus nécessaire de détruire des écosystèmes pour avoir de l'énergie;
- 12- L'hydroélectricité est plus «verte» que le nucléaire ou le charbon;
- 13- Les exportations d'électricité contribue à la boulimie énergétique des américains;
- 14- « La sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec est assurée à plus de 96% par l'hydroélectricité. »
- 15- « [...] un développement du secteur de l'énergie centré sur la grande hydraulique accentue notre dépendance énergétique et notre vulnérabilité aux approvisionnements.»

A.2 Des études comme grille d'analyse

Durant l'hiver 2007-2008 et le printemps 2008, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean (CREDD), conjointement avec le Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB), a publié une série de quatre études sur l'énergétique québécoise. Les trois premières ont permis de faire le point sur des concepts peu étudiés mais qui occupent souvent une grande place dans l'argumentaire des différents intervenants des milieux énergétique et environnemental. La quatrième et dernière étude consistait quant à elle à dresser un état de situation global de l'énergétique au Québec, filière par filière, et à faire de la prospective quant au futur de l'énergétique au Québec jusqu'en 2030.

Afin d'appuyer mon analyse, j'estime important de rappeler ici les conclusions de chacune de ces études. Les concepts énoncés dans ces études me serviront en effet de guide pour porter un regard bien différent sur le projet de la Romaine et sa raison d'être.

Roy Dupuis, Hydroélectricité - le projet de la Romaine nécessite la tenue d'un débat national, Le Devoir, 30 octobre 2008.

Jessica Nadeau, « Pas besoin de barrage », Journal de Montréal, 6 septembre 2008.

Jessica Nadeau, Énergie verte, vraiment?, Journal de Montréal, 6 septembre 2008.

François Cardinal, Bras de fer entre Hydro et les «verts», La Presse, 16 septembre 2008.

Bernard LeBrun, Opinion - La rivière de la honte, Le Devoir, 9 septembre 2008.

Louis-Gilles Francoeur, La bataille de la Romaine s'engage, Le Devoir, 17 septembre 2008.

Rapport #1 - Substitution énergétique, mythe ou réalité?⁴

Ce premier rapport, basé sur l'analyse des données historiques de production et de consommation d'énergie de 4 territoires, soit l'Allemagne, les États-Unis, le Québec et le monde, évalue les conditions nécessaires pour réaliser des substitutions énergétiques. La substitution énergétique étant le remplacement d'une source d'énergie par une autre. On y constate que :

- Les prétentions concernant la diminution véritable des émissions de CO₂ des promoteurs de sources d'énergie émettant moins de gaz à effet de serre ne concordent pas avec la réalité. Dans le contexte actuel du libre marché, la production de ces sources nouvelles s'additionne à la production existante et ne la remplace pas.
- Laisser faire le marché n'amène d'aucune façon une substitution réelle à moyen et long terme, le marché étant trop gourmand de toute forme d'énergie quelle qu'elle soit.
- La croissance de l'économie mondiale commande une croissance extrêmement rapide de la consommation mondiale d'énergie surtout depuis le début du millénaire.
- Toutes les sources non-renouvelables d'énergie sont exploitées au maximum de leur capacité.

En conclusion, on retient surtout qu'une planification énergétique à long terme considérant à la fois l'offre et la demande d'énergie **est essentielle pour réaliser une substitution énergétique effective.**

Rapport #2 - L'économie d'énergie dans un contexte de libre-marché est-elle illusoire ?⁵

Ce second rapport s'emploie d'abord à mettre en lumière la distinction entre les concepts «d'économie d'énergie» et «d'efficacité énergétique» :

Économie d'énergie : réduction des dépenses d'énergie, donc de la consommation d'énergie (non pas seulement d'une filière énergétique mais bien de l'énergie en général).

Efficacité énergétique : amélioration du niveau de performance des processus énergétiques que nous utilisons déjà, donc obtenir les mêmes ou plus de résultats en utilisant moins d'énergie qu'avant

L'analyse des données historiques des quatre territoires de l'étude sur la substitution, ainsi que les rapports consultés ont ensuite permis de montrer que :

- 1- Les économies d'énergie à l'échelle d'un territoire ne sont apparues, jusqu'à présent, que sporadiquement avec une durée très limitée (moins de 10 ans) et durant des crises d'approvisionnement (ex : chocs pétroliers) ou des crises économiques (ex : récessions).

⁴ Patrick Déry, Substitution énergétique : mythe ou réalité?, premier volet du rapport sur l'énergétique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, Conseil régional de l'environnement et du développement durable et Groupe de recherches écologiques de La Baie, octobre 2007. Disponible sur le www.rncreq.org

⁵ Patrick Déry, L'économie d'énergie dans un libre-marché est-elle illusoire?, second volet du rapport sur l'énergétique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, Conseil régional de l'environnement et du développement durable et Groupe de recherches écologiques de La Baie, novembre 2007. Disponible sur le www.rncreq.org

- 2- Un système basé sur la croissance économique perpétuelle et une libéralisation des marchés avec un minimum d'encadrement n'engendre qu'une croissance continue de la consommation d'énergie.
- 3- La croissance économique perpétue la croissance de la consommation d'énergie et limite la réalisation d'économies d'énergie.
- 4- La croissance de la population perpétue la croissance de la consommation d'énergie et limite la réalisation d'économies d'énergie.
- 5- La croissance de la consommation d'énergie se poursuit à des taux importants (2% pour le monde soit l'équivalent d'un doublement en 35 ans).
- 6- Les deux chocs pétroliers ont induit un processus d'optimisation de l'utilisation de l'énergie de façon durable depuis plus de 30 ans.
- 7- Les efforts d'efficacité énergétique ne suffisent pas à réduire et même à stabiliser la consommation d'énergie au niveau mondial.
- 8- L'efficacité énergétique permet de «libérer» de l'énergie pour poursuivre la croissance économique.
- 9- Les efforts d'efficacité énergétique et les politiques énergétiques allemandes n'ont pas permis des économies d'énergie réelles et suffisamment importantes. Les tendances très récentes en Allemagne indiquent aussi que la consommation d'énergie va augmenter dans les prochaines années. Les politiques ne visaient pas directement une décroissance de la consommation d'énergie.
- 10- Le Québec a de moins bons résultats au plan de l'efficacité énergétique que les autres territoires étudiés compte tenu de la faible croissance de sa population.
- 11- Le ratio entre la croissance énergétique et la croissance économique est d'un ordre de grandeur unitaire. Pour chaque augmentation d'un point de pourcentage de la croissance économique, il y a augmentation d'environ un point de pourcentage de la consommation d'énergie. De même, lors d'une décroissance du PIB.

Dans ce second rapport, il apparaît ainsi que le marché doit être fortement encadré par une **planification énergétique à long terme incluant à la fois la consommation et la production avec des objectifs clairs, précis et mesurables de réduction de la consommation d'énergie directe et indirecte**. Sans cela, le marché devra «détruire» la demande et créer ainsi des crises pour faire face au déclin de la production des sources d'énergie non-renouvelables.⁶

⁶ Voir aussi : Jeff Rubin and Peter Buchanan, What's the Real Cause of the Global Recession?, CIBC World Market, StrategEcon, 31 octobre 2008.

Rapport #3 - Quel rendement sur notre investissement énergétique?⁷

Ce troisième rapport met en lumière quelques constats importants quant à la production d'énergie nette⁸ au Québec :

1- **Les évaluations de la production d'énergie nette d'une même source d'énergie peuvent varier grandement.** La précision des résultats dépend grandement du contexte d'utilisation de cette source.

2- **L'utilisation des seuls facteurs économiques pour évaluer une filière énergétique peut mener à un cul-de-sac énergétique,** comme dans le cas des schistes bitumineux.

3- L'utilisation d'**une méthode comptabilisant l'énergie nécessaire à l'extraction d'énergie est fondamentale et devrait être obligatoirement utilisée lors d'une planification énergétique à long terme.** Sans cela, nous risquons de mettre des efforts importants dans des sources ayant un potentiel énergétique très limité ou même inexistant. Le cas de l'éthanol à base de maïs en est un exemple patent, mais il en existe sans doute d'autres comme la séquestration du carbone provenant des centrales thermiques au charbon ou la génération d'électricité nucléaire.

4- La devise de « **la bonne énergie à la bonne place** » s'avère aussi juste dans le cas de la recherche de la plus grande valeur d'énergie nette à l'échelle d'un territoire donné. **Les choix de consommation d'énergie, et non seulement la façon de produire celle-ci, influence grandement la production d'énergie nette.** Dans un tel contexte, les sources de chaleur à basse température, comme le bois ou le solaire thermique, doivent servir en priorité à l'utilisation directe de chaleur comme le chauffage des bâtiments, plutôt qu'à la production d'électricité. La cogénération est intéressante, selon le point de vue de l'énergie nette, uniquement lorsque l'usage principal est la chaleur et que l'électricité en est un « sous-produit ». En contrepartie, l'électricité devrait d'abord servir aux équipements nécessitant absolument cette forme d'énergie plutôt qu'à la production de chaleur à basse température. Par exemple, la ressource forestière en tant que source d'énergie dédiée au chauffage des bâtiments, et tel que cela se fait abondamment en Europe, pourrait permettre d'opérer un déplacement de l'électricité vers l'électrification du transport afin de réduire notre dépendance au pétrole et au gaz naturel ce qui, du même coup, améliorerait notre balance commerciale et notre bilan d'émission de gaz à effet de serre.

5- En général, **plus l'énergie nette produite d'une même source est importante, moins celle-ci génère de gaz à effet de serre en proportion de l'énergie produite.**

6- Du point de vue de l'énergie nette produite, **les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydroélectricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz.** Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications; ou l'on ne dispose pas des

⁷ Patrick Déry, Quel rendement sur notre investissement énergétique?, troisième volet du rapport sur l'énergétique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, Conseil régional de l'environnement et du développement durable et Groupe de recherches écologiques de La Baie, février 2008. Disponible sur le www.rncreq.org

⁸ L'énergie nette équivaut à la production totale d'énergie d'une source dont on soustrait la consommation d'énergie qu'à nécessité l'extraction de cette énergie.

informations nécessaires pour en juger. Cependant, certaines d'entre elles pourraient néanmoins s'avérer intéressantes pour certaines applications bien précises.

Rapport #4 – État et perspectives énergétiques mondiale et québécoise⁹

Le quatrième rapport s'est quant à lui attardé à évaluer l'état et les perspectives à long terme de toutes les filières énergétiques utilisées ou potentielles au Québec. Des scénarios de la consommation et de la production d'énergie ont été réalisés pour l'horizon 2030. Ces scénarios ont été évalués en fonction de trois critères :

- 1- assurer un approvisionnement énergétique fiable et sécuritaire aux québécois;
- 2- réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre en deçà des seuils per capita des puits de carbone mondiaux;
- 3- être réaliste quant aux possibilités de mise en œuvre tant au plan technique que financier.

Il en ressort d'abord que **la réponse à la problématique énergétique se situe plus du côté de la consommation que de la production d'énergie.**

De plus, des cinq scénarios de production d'énergie étudiés, deux ne rencontrent pas l'objectif de protection de l'atmosphère par leurs fortes émissions de GES (Maximum et Référence), l'un ne rencontre pas l'objectif de sécuriser les approvisionnements énergétiques (Minimum) et un autre rencontre difficilement l'objectif de faisabilité technique par ses fortes réductions de consommation d'énergie (variante IP 2030). **Le seul scénario qui parvient à rallier l'ensemble des objectifs est celui d'une indépendance au pétrole pour 2030.**

Ce rapport termine en citant Fatih Birol, chef économiste de l'Agence Internationale de l'Énergie :

«We should not cling to crude down to the last drop – **we should leave oil before it leaves us.** That means new approaches must be found soon. [...] The really important thing is that even though we are not yet running out of oil, we are running out of time...»¹⁰

A.3 Un contexte de boulimie énergétique

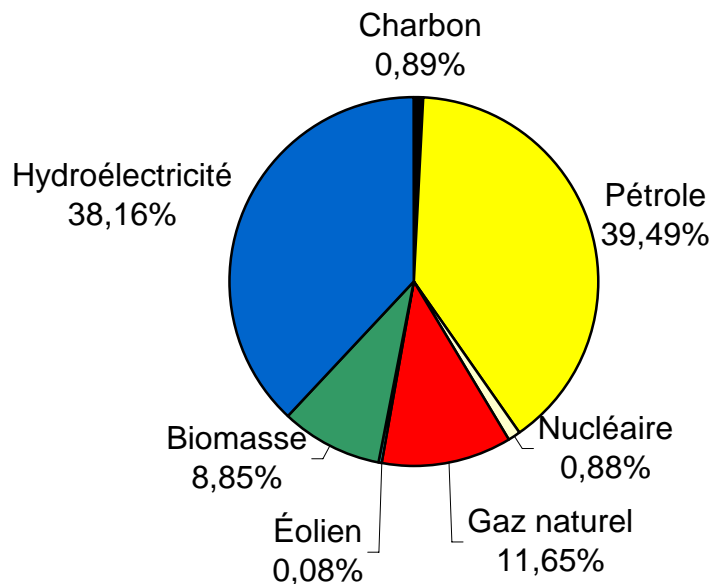
Hydro-Québec, tout comme la plupart des groupes environnementaux qui se sont prononcés dans les médias, ne considèrent pas à mon avis l'ensemble de la complexité de la problématique énergétique. Le Québec ne consomme pas que de l'électricité, le pétrole est la première source d'énergie primaire consommée au Québec (voir graphique du bilan énergétique du Québec). Nous ne sommes donc pas dans un contexte de surplus énergétique mais plutôt dans un contexte de surplus de capacité de production d'électricité... pour l'instant.

⁹ Patrick Déry, État et perspectives énergétiques mondiale et québécoise, quatrième volet du rapport sur l'énergétique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, Conseil régional de l'environnement et du développement durable et Groupe de recherches écologiques de La Baie, avril 2008. Disponible sur le www.rncreq.org

¹⁰ Fatih Birol, We can't cling to crude we should leave oil before it leaves us, The Independent, Sunday, March 2, 2008.

Consommation d'énergie primaire au Québec par source (2005)

Données : MRNF



Nous sommes aussi dans un contexte de boulimie énergétique, c'est-à-dire que notre consommation d'énergie continue de croître de façon importante. L'efficacité énergétique ne nous donne aucunement d'économie d'énergie réelle. Elle ne fait que diminuer le taux de croissance de notre consommation d'énergie. Jusqu'à tout récemment, avant la crise financière américaine, toute l'Amérique du Nord poursuivait cette tendance à la hausse de la consommation d'énergie. L'étude sur la substitution a permis de démontrer que de mettre en service un complexe énergétique «propre», plus que le charbon à tout le moins, comme celui de la Romaine ne contribue en rien à la réduction des GES en Amérique du Nord car la production s'additionne. Elle n'élimine en aucun cas la production provenant de sources plus polluantes, excepté peut-être lors de crise économique, et encore, c'est à voir.

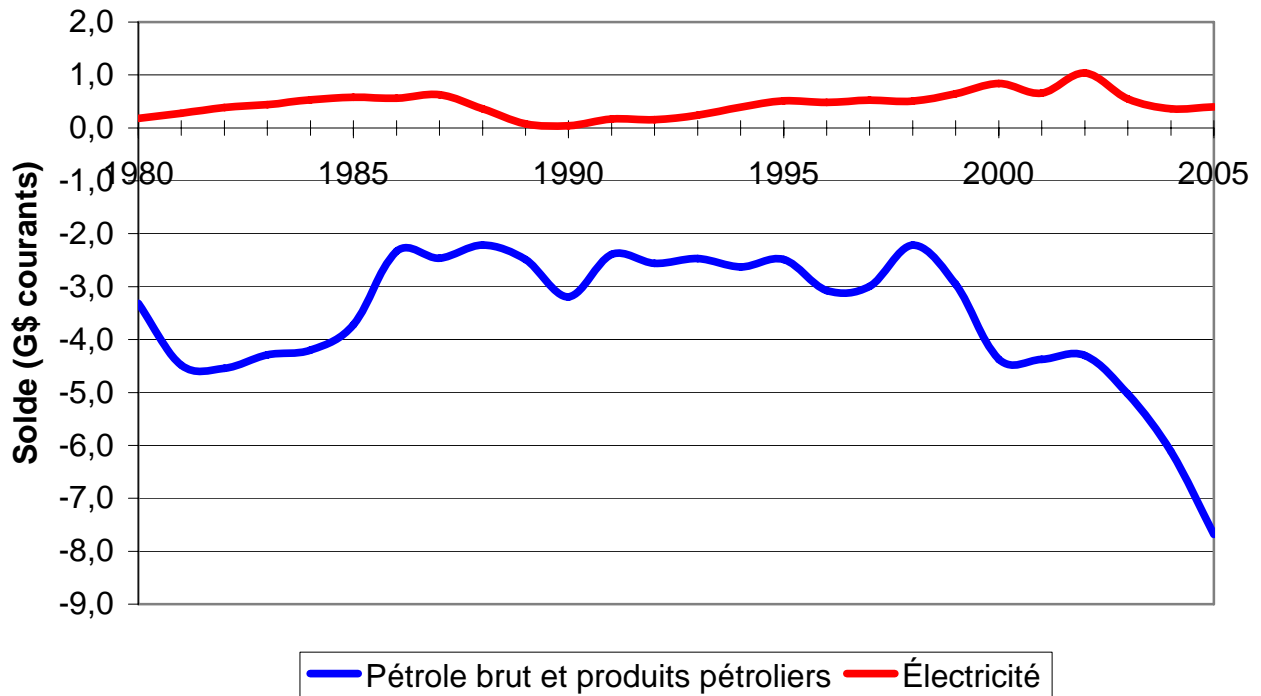
L'exportation d'électricité, si elle est rentable pour Hydro-Québec et donc pour le gouvernement québécois, n'est peut-être pas la meilleure façon de rentabiliser un investissement comme celui de la Romaine pour l'enrichissement de l'ensemble des québécois. En fait, pris isolément, l'exportation d'électricité n'enrichit pas réellement beaucoup le Québec dans son ensemble.

Sur le plan énergétique, il serait plus juste de dire que le pétrole appauvrit le Québec. Les pertes générées par l'importation de pétrole de l'étranger sont très loin d'être comblées par les bénéfices de l'exportation d'électricité (voir le graphique de la balance commerciale des filières pétrolière et hydroélectrique). Cette dernière a un effet presque négligeable sur la balance commerciale du secteur énergétique.

Ainsi, le plus rentable pour l'ensemble des québécois serait sans doute d'utiliser l'électricité pour diminuer la dépendance au pétrole, surtout que l'efficacité de l'utilisation de l'électricité dans les transports peut être jusqu'à trois fois supérieure à l'utilisation de carburants pétroliers.

Balance commerciale des filières pétrolière et hydroélectrique

Données : MRNF



Dans un tel contexte de boulimie énergétique, et si l'on ne s'attarde qu'à la partie électrique de notre consommation d'énergie, le projet la Romaine perd effectivement de son sens, tout en laissant les québécois avec un problème énergétique grandissant.

Toutefois, si l'on change de perspective, le projet peut prendre un sens différent.

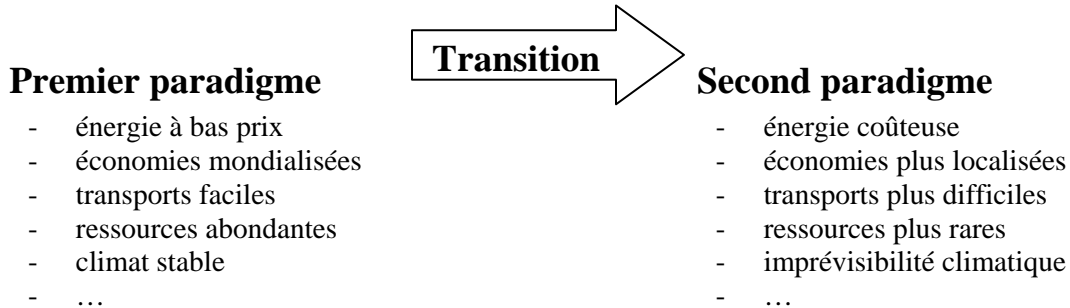
A.4 Un changement de paradigme qui s'impose

A.4.1 Paradigmes et transition

Avant d'aller plus loin, il importe de bien saisir que la compréhension du monde est toujours liée à la conception que l'on s'en fait : on voit le monde selon nos propres lunettes¹¹. Or, il s'avère que, pour la plupart des gens, la perception qu'ils ont du monde s'inscrit dans la continuité de celui qu'ils ont connu jusqu'à maintenant. Les études actuelles les plus sérieuses concernant la

¹¹ Pierre Calame, NIKAN : Congrès international sur les applications territoriales du développement durable 1997.

question de la disponibilité des ressources non-renouvelables et des changements climatiques m'amènent à penser que nous ferons face à des changements très importants, pour ne pas dire radicaux, dans les années qui suivent. Un changement de paradigme, hors de notre contrôle par ailleurs, s'imposera donc à nous. Ce changement consiste à passer du premier paradigme au second via une transition (voir le tableau suivant)¹².



La vie dans l'un ou l'autre de ces paradigmes n'est pas ce qu'il y a de plus problématique, ce qui est le plus critique, c'est la transition. Transition qui, avec la hausse et la chute subites des prix du pétrole, la crise économique qui se déploie ainsi que l'accélération supérieure aux prévisions les plus pessimistes du réchauffement climatique, a peut-être déjà commencée. Ainsi, j'estime **qu'un projet, pour être durable à long terme, doit être réalisable dans le premier paradigme, résister à la transition, et demeurer viable dans le second.**

Par exemple, lorsque vient le choix de décider entre investir dans une nouvelle autoroute ou dans un train léger électrifié, il apparaît clairement que, selon ce que j'ai dit plus haut, la solution d'un train léger électrifié est plus durable à long terme qu'une nouvelle autoroute.

De même, il m'apparaît important de s'assurer de la viabilité à long terme des projets énergétiques proposés, comme celui de la Romaine, dans un contexte de changement de paradigme.

A.4.2 Un scénario à long terme pour assurer la transition

Après avoir rappelé les éléments suivants dans les sections précédentes :

- 1- les perceptions du promoteur du projet La Romaine ainsi que celles des groupes opposés à ce projet des points de vue de l'énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre ;
- 2- les conclusions des quatre études sur l'énergétique réalisées pour le compte du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) ;
- 3- le contexte de boulimie énergétique du Québec et de l'ensemble de l'Amérique du nord;
- 4- le changement de paradigme profond que nous imposent le déclin des sources non-renouvelables d'énergie et le réchauffement climatique ainsi que la transition inévitable et qui en est le véritable écueil ;

¹² Colin Campbell, géologue pétrolier à la retraite, auteur et cofondateur de l'Association for the study of the peak oil and gas (ASPO) nomme ces paradigmes premier et second âge du pétrole.

Il est possible de constater que le projet la Romaine peut s'inscrire dans une démarche beaucoup plus vaste que celle de l'exportation ou de la satisfaction de la croissance de notre consommation d'électricité.

Comme nous l'avons vu précédemment, le scénario d'une indépendance au pétrole pour 2030 pourrait répondre aux trois objectifs du quatrième rapport sur l'énergétique, soit :

- 1- assurer un approvisionnement énergétique fiable et sécuritaire aux québécois;
- 2- réduire les émissions de gaz à effet de serre en deçà des seuils per capita des puits de carbone mondiaux;
- 3- être réaliste quant aux possibilités de mise en œuvre tant au plan technique que financier.

Dans un scénario d'indépendance au pétrole pour 2030, l'élimination de plus de 40% de nos approvisionnements énergétiques provenant de sources fossiles nécessite, en plus de réaliser de très importantes économies réelles d'énergie, d'augmenter la production d'énergie de sources renouvelables sur le territoire québécois. **Une augmentation importante de la production d'énergie hydroélectrique devient alors essentielle** car c'est la source d'énergie renouvelable, avec la biomasse forestière et le bois-énergie, qui permet de produire de l'énergie le plus rapidement et le plus économiquement possible dans un délai aussi court (environ 20 ans). **Le rendement sur l'investissement énergétique de l'hydroélectricité québécoise est aussi le plus élevé de toutes les sources renouvelables** excepté le solaire passif sous certaines conditions¹³.

Dans un scénario d'indépendance au pétrole pour 2030, l'apport énergétique du projet de la Romaine m'apparaît alors essentiel. Il serait possible de ne pas réaliser ce projet mais il faudrait à ce moment trouver ailleurs un autre projet avec une production énergétique équivalente (8 TWh)¹⁴. Par ailleurs, ce scénario d'indépendance au pétrole requiert un apport supplémentaire de la filière hydroélectrique de 4000 MW entre 2020 et 2030. Ainsi, en ne construisant pas le complexe la Romaine, c'est donc l'équivalent d'environ 5500 MW d'énergie hydroélectrique qu'il faudra implanter d'ici 2030 **pour satisfaire non pas à de nouveaux besoins énergétiques mais pour remplacer une partie des besoins présents qui sont actuellement comblés par le pétrole.**

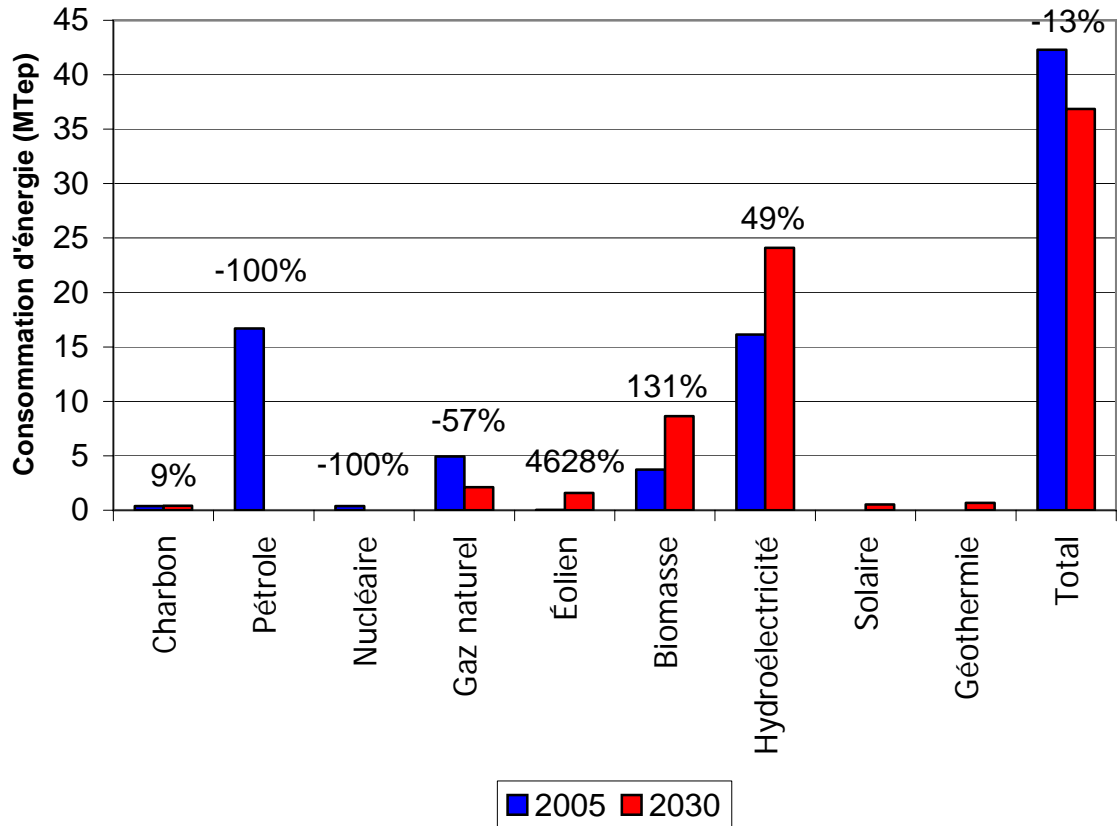
Le scénario retenu fait aussi appel aux sources d'énergie dites nouvelles que sont l'éolien, le solaire et la géothermie. En considérant des taux de croissance à peu près équivalents à ce que l'on voit dans le secteur de l'énergie solaire des pays les plus avancés¹⁵, **ces sources nouvelles ne pourront occuper qu'une très faible part dans le bilan énergétique du Québec en 2030 malgré de fortes croissances** (voir les graphiques suivants).

¹³ Patrick Déry, Quel rendement sur notre investissement énergétique?, troisième volet du rapport sur l'énergétique régionale du Saguenay-Lac-St-Jean, Conseil régional de l'environnement et du développement durable et Groupe de recherches écologiques de La Baie, février 2008. Disponible sur le www.rncreq.org

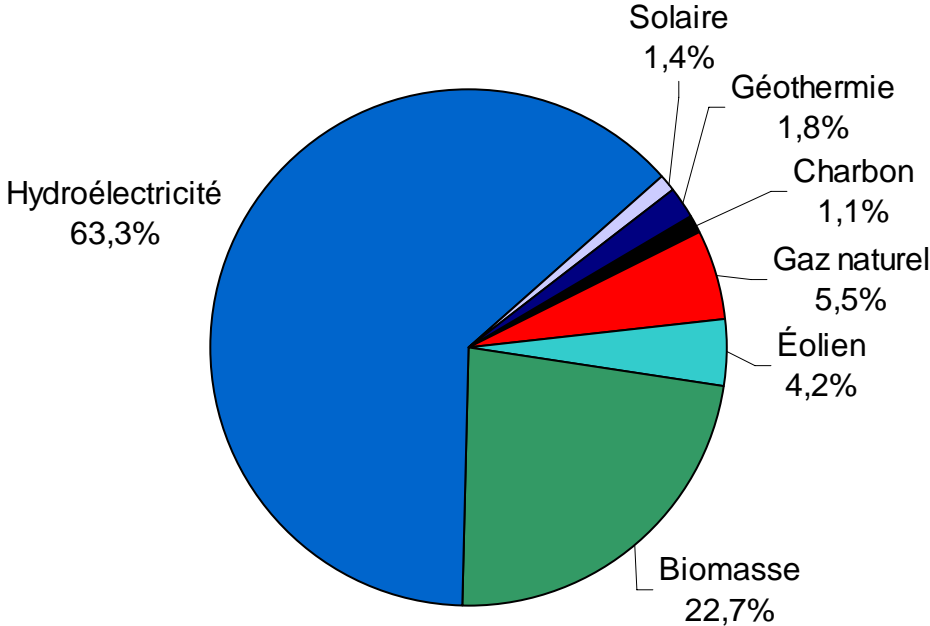
¹⁴ Soit environ la moitié de la production mondiale d'électricité solaire ou environ 5% de la production mondiale d'électricité éolienne.

¹⁵ BP Statistical Review of World Energy 2007, renewable section.

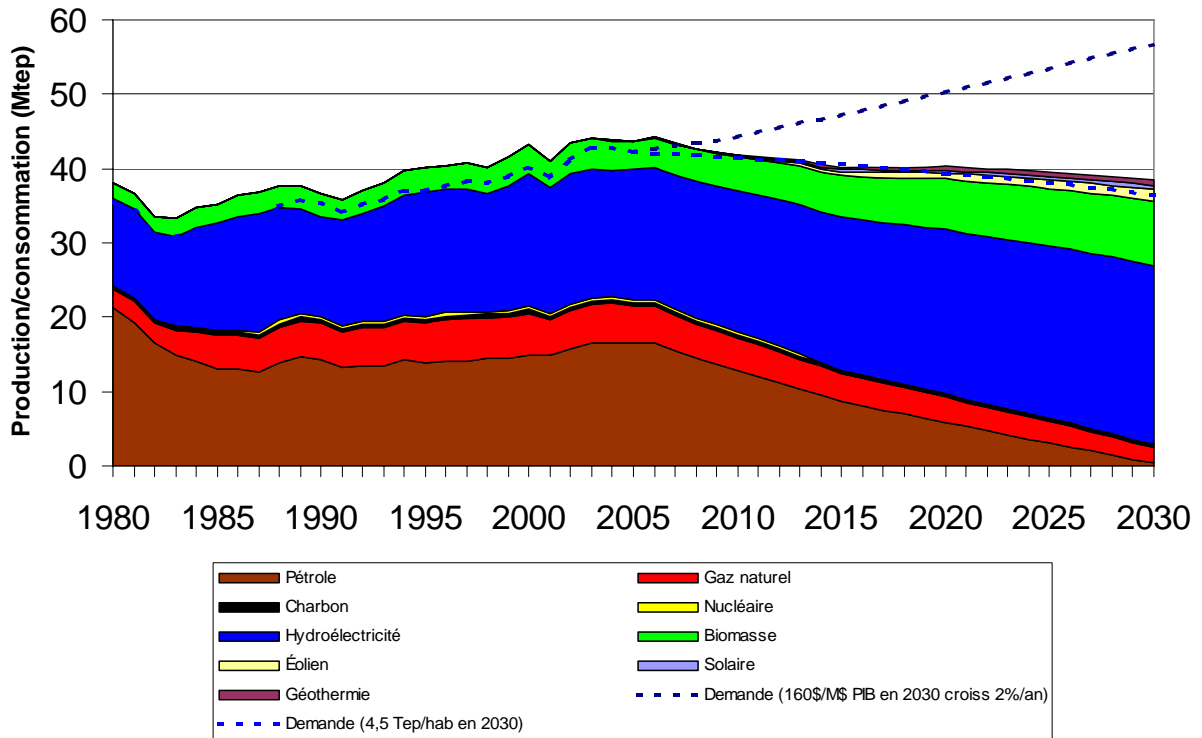
Variation de la consommation d'énergie par filière de 2005-2030



Consommation d'énergie primaire au Québec par source (2030)



Perspective énergétique "Indépendance pétrolière 2030"

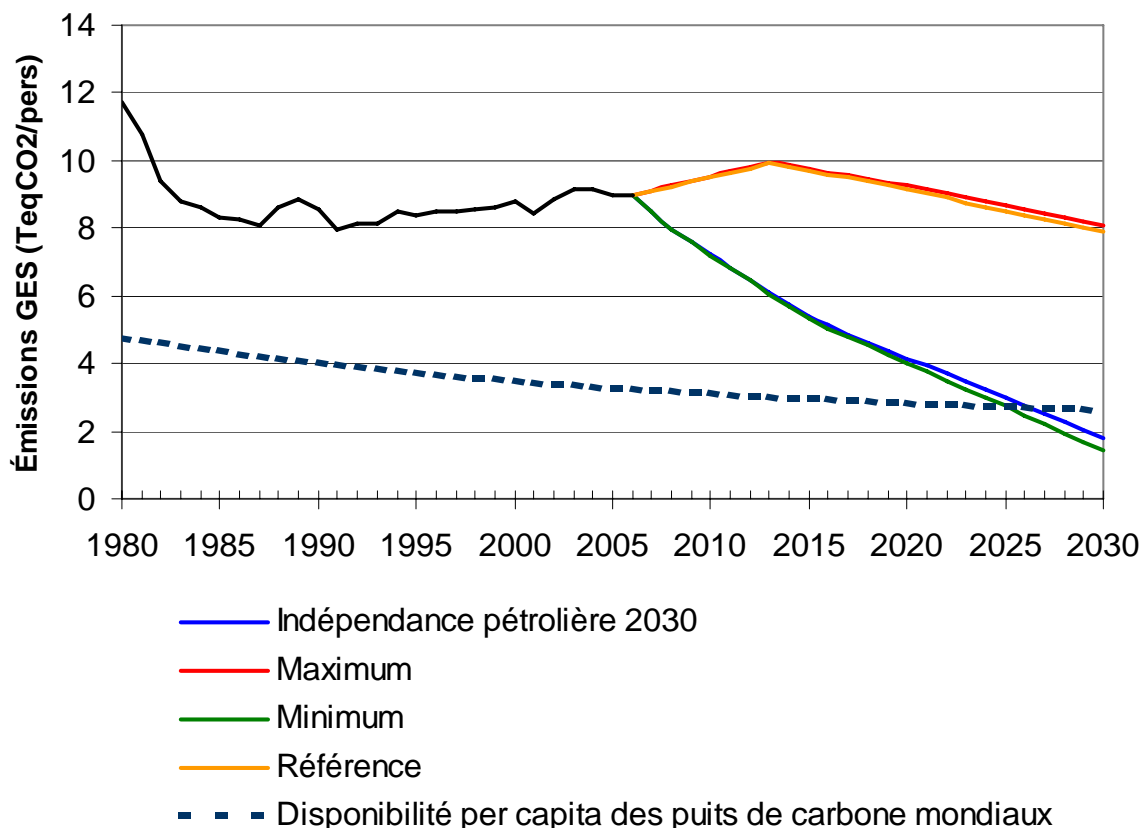


Sur le plan environnemental, l'étude démontre enfin que conséquemment à **l'adoption du scénario d'indépendance au pétrole pour 2030, on pourrait alors diminuer les quantités de gaz à effet de serre de façon très importante** puisque la combustion du pétrole représente 60% des gaz à effet de serre totaux émis au Québec.

Qui plus est, cette forte réduction pourrait se traduire en bénéfices économiques majeurs puisqu'en prenant pour acquis la réduction d'environ 50 MT d'équivalent CO₂ correspondante à ce scénario, et en la multipliant par l'estimation de la valeur du CO₂ en 2030 que fait l'Agence internationale de l'énergie (180 \$/TCO₂)¹⁶, nous obtenons un bénéfice qui pourrait atteindre environ 9 G\$.

¹⁶ Agence internationale de l'énergie, World Energy Outlook 2008, 12 novembre 2008.

Émissions de GES per capita provenant de la consommation énergétique québécoise



A.5 Conclusion

En conclusion, je considère que la stratégie énergétique du Québec actuelle, malgré de nombreux aspects positifs, est insuffisante pour répondre à la problématique énergétique globale québécoise.

En ce sens, les groupes environnementaux ont, à mon avis, tout à fait raison de se préoccuper sérieusement de la place que peut occuper ce projet dans ce contexte, et de s'inquiéter des impacts environnementaux non directement liés à la question énergétique, comme la perte d'une rivière de cette importance ou la question de l'érosion, par exemple.

Conséquemment, du point de vue d'un changement de paradigme, je recommande au RNCREQ et au CRECN d'appuyer le projet hydroélectrique de la Romaine, mais uniquement à **la condition qu'il s'inscrive à l'intérieur d'objectifs et des moyens vérifiables pour que l'énergie produite serve à réduire la dépendance au pétrole** le plus rapidement possible.

D'un autre côté, je tiens à souligner qu'il peut être risqué de ne pas développer un projet comme celui de la Romaine maintenant si l'on envisage la diminution de la disponibilité des combustibles fossiles dans un avenir rapproché. À cet égard, l'exportation d'électricité peut, pendant un certain temps, être utile au financement des infrastructures énergétiques nécessaires à une réduction de notre indépendance au pétrole, incluant les mesures d'économies d'énergie.

PARTIE B – Enjeux environnementaux locaux

Bien que nous ayons choisi, dans ce mémoire, d'examiner prioritairement le projet dans une perspective plus globale, nous tenions toutefois à partager avec le BAPE des préoccupations plus « pointues » sur des aspects qui nous apparaissent essentiels. Dans la présente section, nous nous attarderons sur des impacts environnementaux potentiels du projet. Conscient que l'exercice est loin d'être exhaustif et qu'il ne couvre pas l'ensemble des problématiques environnementales associées à un projet d'une telle ampleur, nous croyons qu'il donne tout de même une bonne idée des principales préoccupations que suscite ce projet pour nous.

B.1 Le projet et la faune aquatique

Le saumon est une espèce dont la situation est de plus en plus précaire au Québec et dans le nord-est du continent nord-américain. Pour cette raison, le RNCREQ et le CRECN sont préoccupés par l'impact des projets hydroélectriques sur les conditions hydrauliques favorables à l'espèce. Plusieurs éléments inquiètent les deux organismes. De manière générale, ce sont les conditions d'écoulement des eaux dans le tronçon aval du barrage La Romaine 1 pendant et après la construction qui nous préoccupent davantage. Les couvertures minimales d'eau des habitats de taccouage et de frayère du saumon et l'absence d'un débit réservé lors du remplissage du réservoir La Romaine 2 nous semblent les deux éléments les plus problématiques.

Nous sommes toutefois d'avis que les programmes de suivi prévus par le promoteur, notamment en ce qui a trait aux impacts des modifications thermiques de l'eau, au taux de survie des embryons et au maintien de la qualité des habitats pour le saumon devraient permettre, le cas échéant, d'apporter des mesures correctives. **Nous croyons cependant que le promoteur devrait assurer un suivi sur une plus longue période que ce qui a été initialement prévu au niveau des mesures de compensation.**

En plus des aspects spécifiques au saumon de l'atlantique, trois éléments importants retiennent notre attention quant aux impacts possibles du projet sur la faune aquatique. Le premier porte sur la contamination au mercure et son accumulation dans la chaîne alimentaire. Le second concerne le débit réservé en aval des ouvrages de retenues et le troisième est lié à l'augmentation importante de la pression de pêche (notamment durant la période des travaux) que le projet va engendrer sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la contamination au mercure, le RNCREQ et le CRECN constatent que la population est peu sensibilisée et connaît peu les problématiques associées à la contamination des poissons, notamment en ce qui a trait à la santé humaine. Les activités de sondage effectuées par le promoteur auprès des populations locales semblent démontrer la même chose. **Il est donc essentiel pour nous que le promoteur s'assure que les communautés en périphérie du projet soient informées des dangers que représente une surconsommation de poissons prélevés dans la zone affectée par le projet et qu'un suivi rigoureux soit réalisé afin de déterminer le succès des mesures de sensibilisation établies. Ce dernier devrait inclure un suivi de l'exposition des populations locales au mercure.**

Pour ce qui est des débits réservés, le CRECN et le RNCREQ se questionnent particulièrement sur l'impact possible d'un débit réservé insuffisant dans le tronçon aval du barrage Romaine 1.

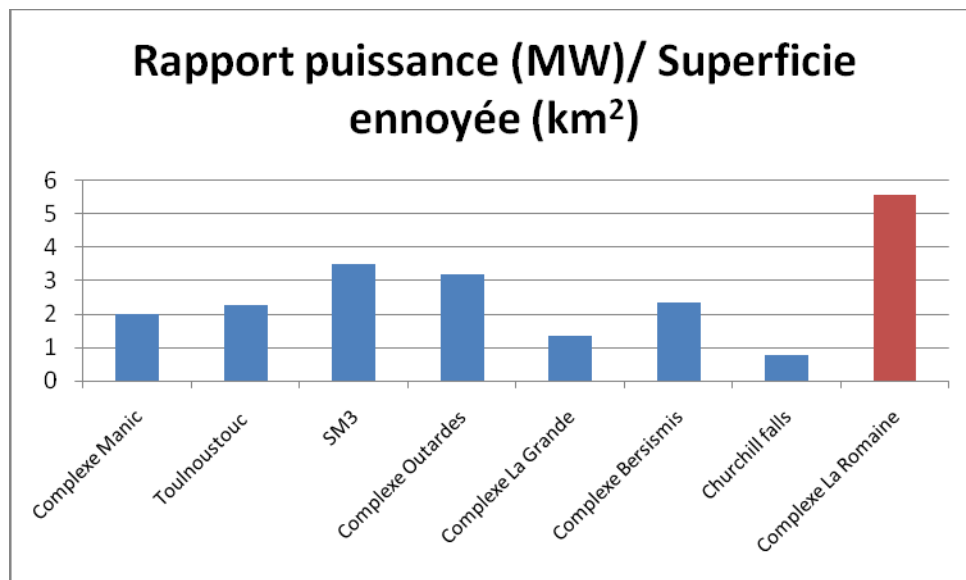
L'exondation possible des frayères à saumon préoccupent particulièrement les deux organismes. Par ailleurs, une augmentation probable de la prédation dans ce tronçon, en raison des conditions d'écoulement différentes, notamment lors de la mise en eau du réservoir La Romaine 2 préoccupent également les organismes.

Enfin, sur la question de la pression de pêche, nous sommes préoccupés non seulement par l'accès facilité à la ressource salmonicole décrite ci-haut (prédation humaine dans ce cas), mais également sur la pression de pêche qui s'exercera sur les plans d'eau situés à proximité de la route et des installations (campements surtout) lors de la période de construction. **Les expériences passées pour ce type d'ouvrage nous incitent à demander au promoteur de mettre en place des mesures permettant de limiter les impacts d'une pression de pêche accrue. Nous recommandons également que le promoteur instaure un système de contrôle pour s'assurer que la ressource salmonicole ne soit pas surexploitée pendant les périodes de construction où les conditions d'écoulement l'exposeront davantage. On devrait également évaluer la possibilité de conserver un débit supérieur pendant la période de construction et de mise en eau des réservoirs afin de limiter la prédation.**

Il serait également pertinent, à notre avis, que la région se donne un plan pour encadrer le développement de l'industrie de la chasse et de la pêche sur le territoire après les travaux, étant donné que l'accès aura été facilité.

B.2 La perte d'habitats

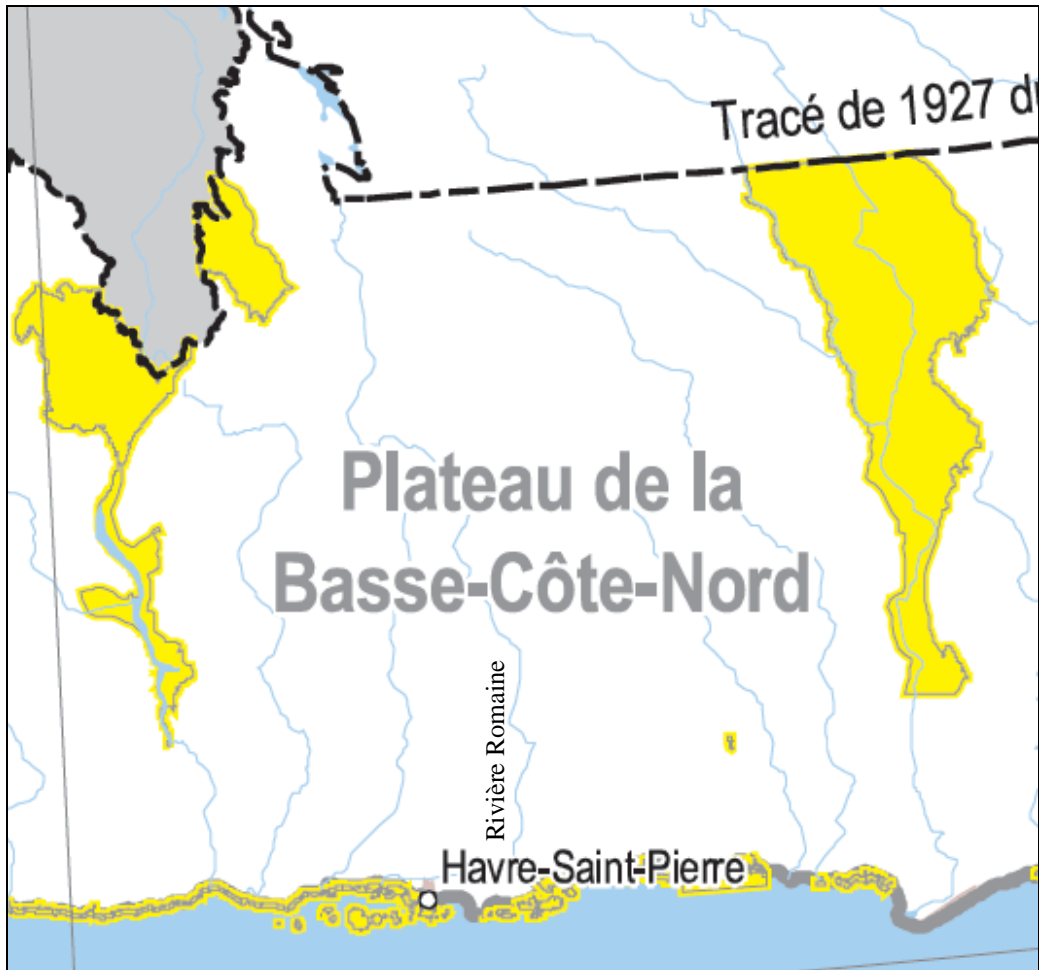
La mise en place d'un ouvrage de retenue entraîne toujours des pertes d'habitats pour la faune terrestre. L'actuel projet propose la création de quatre réservoirs qui occuperont une superficie ennoyée totale d'environ 280 km². Bien que cette superficie soit importante, elle demeure toutefois limitée par rapport à la production énergétique du complexe. À ce titre, le graphique suivant présente un comparatif avec les autres grands complexes hydroélectriques québécois :



À cet effet, le projet semble être de loin le plus optimisé des grands complexes québécois. Il demeure cependant qu'il entraînera tout de même des pertes d'habitats non négligeables pour la faune terrestre et la flore et que des mesures de compensations devront être apportées afin de limiter les impacts à ce niveau. Le RNCREQ et le CRECN sont particulièrement sensibles à la situation du caribou forestier. **De ce fait, ils souhaitent que le promoteur s'assure que les effets cumulatifs associés au dérangement de l'espèce, de même que les problèmes inhérents à un accès facilité au territoire, dont le braconnage, soient évalués et que des mesures particulières de protection et de sensibilisation soient mises en place afin de s'assurer du maintien des populations dans le secteur.**

Le CRECN et le RNCREQ tiennent également à spécifier que les connaissances sur l'espèce, surtout au niveau des concentrations dans l'est de la région, incluant la zone d'étude, sont grandement incomplètes et qu'il est hasardeux d'affirmer que les populations déclinent sur l'ensemble de l'aire de répartition, même s'il s'agit d'une affirmation qui est généralement admise. Les observations de la population de l'est de la région rapportées au CRECN tendent en effet à indiquer que les concentrations dans cette partie du territoire pourraient avoir augmenté dans les dernières décennies. Bien qu'il ne s'agisse que d'hypothèses, les activités humaines plus intenses à l'ouest du territoire, dont les activités forestières, auraient pu contribuer à un déplacement de certains individus ou de certaines hardes vers l'Est. Comme on sait que l'espèce est particulièrement sujette au dérangement induit par les activités humaines, il est d'autant plus important de s'assurer que le projet ne mettra pas en péril le maintien de l'espèce dans la zone du projet. Nous aimerions également spécifier que les aires protégées décrites par le promoteur n'ont toujours pas de statut permanent et que, bien qu'elles soient de superficie importante, ne sauraient suffire à protéger une espèce à aussi grand domaine vital s'il s'avérait que d'autres activités venaient s'ajouter, notamment des activités forestières. Il faut également rappeler que le tracé prévu de la ligne de transport d'énergie située au nord du projet scinderait en deux l'aire protégée des lacs Belmont et Magpie, ce qui pourrait contribuer au dérangement des caribous forestier en fragmentant le massif de protection.

Le CRECN et le RNCREQ considèrent que le suivi effectué par le promoteur doit permettre de parfaire les connaissances sur l'espèce, notamment en ce qui a trait aux concentrations et à l'utilisation effective des aires protégées comme refuge. À ce titre, l'aire d'étude devrait comprendre ces aires puisque le promoteur croit qu'elles serviront à réduire l'impact sur l'espèce.



Carte - Aires protégées en périphérie du projet (tirée de Les aires protégées au Québec, MDDEP, 2007)

Bien que conscients que la situation économique actuelle, particulièrement difficile dans le secteur de l'industrie forestière, ne facilite pas la récupération et la transformation du bois, nous considérons que l'on ne devrait plus, en 2008, envoyer des volumes de bois aussi importants. Avec une industrie forestière qui ne cesse de se plaindre des baisses de ses attributions, il est incompréhensible que l'on cautionne un tel gaspillage de ressources. **Nous croyons à cet effet qu'il faut mettre tout en œuvre afin d'éviter d'envoyer de grandes superficies de territoire sans en prélever avant la matière ligneuse.**

B.3 Dynamique sédimentaire

Un autre point qui suscite des préoccupations pour le RNCREQ et le CRECN est la question de l'impact du projet sur le transport sédimentaire. Nous sommes d'autant plus préoccupés que la problématique est particulièrement importante dans la région. Un document de vulgarisation préparé par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe intitulé *L'érosion des berges au Québec maritime* explique les impacts potentiels du harnachement d'un cours d'eau de la manière suivante : « Au cours du dernier siècle, l'exploitation des ressources naturelles et l'augmentation de la demande énergétique ont nécessité la construction de barrages sur de nombreux cours d'eau. L'impact de ces barrages sur le milieu côtier n'est pas à négliger. En effet, les barrages régularisent le débit des

rivières, ce qui diminue l'érosion des berges en aval des ouvrages pendant les crues. Des études ont aussi montré que la baisse des débits à l'embouchure d'une rivière harnachée déstabilise l'équilibre entre les forces marines et fluviales : les vagues de tempêtes peuvent pénétrer plus loin à l'intérieur des terres et ainsi accentuer l'érosion de la côte. De plus, le réservoir des barrages forme un énorme piège à sédiments, de sorte que la charge sédimentaire pouvant alimenter les plages à l'embouchure des cours d'eau harnachés s'en trouve réduite.»¹⁷ Bien que la géomorphologie de la rivière en amont du barrage La Romaine 1 ne semble pas favorable à l'érosion des berges, ce tronçon est tout de même responsable de 35 % de l'apport sédimentaire dans le tronçon aval du même barrage. Cette baisse de plus du tiers de l'apport sédimentaire nous inquiète. **Celle-ci est d'autant plus inquiétante que le promoteur ne prévoit pas un suivi particulier des berges du littoral du golfe Saint-Laurent en périphérie de l'embouchure de la rivière. En raison des problématiques importantes que connaît la région en ce qui concerne l'érosion des berges, le RNCREQ et le CRECN considèrent que les impacts des changements à la dynamique sédimentaire doivent être modélisés et qu'un suivi doit être effectué avant, pendant et suite à la mise en service du complexe.**

Finalement, le RNCREQ et le CRECN se questionnent également sur la réduction de l'apport en nutriments vers le milieu estuarien et marin causé par la présence d'un ouvrage de retenue. De récents travaux de recherche démontrent en effet que la présence de barrages nuit au transport des sédiments vers le milieu marin, pouvant ainsi provoquer une baisse des nutriments disponibles pour la faune marine.¹⁸ Il existe plusieurs exemples, au niveau international, où la mise en place d'installations de retenue a entraîné la dégradation des milieux estuariens et côtiers en périphérie.¹⁹ La présence d'un important parc national et de zones de concentration d'oiseaux et de mammifères marins à proximité de l'embouchure de la rivière amène le RNCREQ et le CRECN à se questionner sur les impacts possibles du projet à ce niveau. **Ils recommandent que le promoteur s'engage dans un processus de concertation et de collaboration avec le milieu afin de mettre en place des indicateurs qui permettront d'évaluer les impacts possibles du projet sur le milieu biologique en périphérie de l'embouchure de la rivière. Les préoccupations identifiées par le milieu devront être prises en compte dans la création d'un programme de suivi de ces indicateurs. À ce titre, il serait pertinent que Pêches et Océans Canada, notamment, travaille avec Hydro-Québec à développer une expertise sur la question de l'impact des grands ouvrages de retenue sur la productivité biologique en périphérie de l'embouchure des rivières harnachées.**

¹⁷ Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2007

¹⁸ Voir notamment Teodoru, Christian. « Nutrient Retention in Danube's Iron Gate Reservoir », *EOS*, vol. 87 #38, 19 septembre 2006.

¹⁹ Les cas du Nil et du Mississippi sont notamment bien documentés.

PARTIE C – Développement économique et social

L'ampleur des retombées économiques et sociales du projet la Romaine pour le Québec, mais particulièrement pour la région de la Côte-Nord, est indéniable. Du point de vue du paradigme actuel (nous faisons ici référence à la distinction faite par M. Déry dans la Partie A du présent mémoire), ce potentiel de développement est d'ailleurs la seule justification valable pour le projet puisque les justifications énergétiques et environnementales n'ont, de ce point de vue, pratiquement aucun sens.

Sur cette question du développement économique et social, le RNCREQ et le CRECN constatent aussi qu'il se situe dans un paradigme plutôt étroit. Pour eux, le projet La Romaine est calqué à peu de chose près sur la même approche de développement, disons plutôt «classique et unidimensionnelle», qui a caractérisé la construction d'ouvrages hydroélectriques au Québec au cours des 50 dernières années. Le constat est le même, que ce soit pour ce qui concerne Hydro-Québec ou encore la communauté d'accueil.

Pour Hydro-Québec, même si la société d'État a raffiné sa stratégie pour s'assurer de l'adhésion du milieu au projet, reste que l'approche traditionnelle demeure : le projet la Romaine, c'est un projet hydroélectrique tout ce qu'il y a de plus traditionnel, livré clef en main, sans dialogue ni participation du milieu à la conception du projet.

Pour le milieu, le constat est plus attristant encore. Une région ressource qui voit dans un tel projet l'occasion inespérée de redynamiser une économie plutôt stagnante et qui conséquemment, est prête à l'impossible pour éviter de manquer l'occasion. Dans ce contexte, difficile d'émettre des réserves sur certaines dimensions du projet, ou encore de proposer des ajustements. Il ne faut surtout pas faire fuir le promoteur. Et malgré les ententes et garanties qui assureront de généreuses redevances pour les communautés locales, en l'absence d'une réelle vision de développement durable à l'échelle régionale et locale, il est difficile de voir comment on pourra utiliser cette opportunité unique d'investissement comme un véritable tremplin pour assurer l'amélioration notable de la qualité de vie des nord-côtiers.

Le RNCREQ et le CRECN considèrent qu'Hydro-Québec et la communauté devraient eux aussi faire évoluer ce paradigme afin d'amorcer une transition en faveur d'approches de développement plus visionnaires, axées sur l'innovation, qui permettrait de faire de ce beau projet, un «**extraordinaire projet**» qui serait porteur, stimulant et générateur de retombées économiques et sociales **durables**.

Voici d'ailleurs quelques pistes, qui à notre avis, pourraient permettre de faire évoluer ces approches :

- Pourquoi Hydro-Québec n'envisage-t-il pas d'intégrer directement sur le site du projet l'installation de turbines éoliennes (couplage éolien hydroélectrique direct) de manière à optimiser le rendement du complexe ? En plus de lui permettre de développer une expertise internationale en ce domaine, cela pourrait permettre, sait-on jamais, de limiter les impacts environnementaux en augmentant le niveau des débits réservés, par exemple.
- Pourquoi Hydro-Québec ne pourrait-il pas envisager de faire de ce chantier un modèle international de construction écoresponsable. Il s'agirait de mettre en pratique et d'exiger des entrepreneurs qu'ils adoptent des comportements exemplaires (politiques d'achats

responsables (fournitures, matériaux, nourriture, etc.), véhicules électriques ou à faibles émissions, bâtiments éconergétiques, respects des plus hauts standards au niveau de la gestion des matières résiduelles, utilisation prioritaire du transport maritime, etc.) ?

- Pourquoi la région ne se donne-t-elle pas un plan structuré qui lui permettra de se démarquer et de consolider son développement en se donnant pour objectifs de devenir une vitrine pour le développement durable, d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens en préconisant des investissements importants dans des infrastructures « vertes » (traitement de l'eau, épuration, transport actif et collectif, etc.) ?
- La région ne pourrait-elle pas envisager de faire de l'énergie renouvelable un véritable créneau d'excellence, une marque distinctive qui lui permettrait d'attirer d'autres investissements (technologies matures ou projet de démonstration) autour de la production, du stockage ou de l'utilisation de l'énergie (solaire photovoltaïque ou passif, hydrogène, piles alcalines certifiées «énergie renouvelable», électrification de la communauté, biomasse forestière et bois-énergie, etc.) ?

Conclusion

À prime abord, le RNCREQ et le CRECN souhaitent signifier à la commission qu'ils partagent tout à fait le diagnostic que dressent de plus en plus d'intervenants du milieu à l'égard de la perte de crédibilité des processus d'audiences publiques en général, mais surtout à l'égard du BAPE en particulier. Nous estimons qu'une profonde réforme s'impose, et que celle-ci doit s'inscrire dans une démarche globale de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Cela dit, le RNCREQ et le CRECN ont néanmoins choisi de participer aux présentes audiences, notamment en raison de l'importance des enjeux que le projet soulève pour le développement durable du Québec, mais surtout parce que si le BAPE a perdu bien du lustre, les audiences qu'il tient demeurent toujours une occasion privilégiée pour des organisations comme les nôtres de faire valoir leur position.

Le BAPE reconnaîtra que le RNCREQ et le CRECN, en tant qu'organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement, font preuve ici de beaucoup d'audace avec ce mémoire. Ils se positionnent en effet de façon très particulière par rapport au développement de projets hydroélectriques. C'est un risque qu'ils acceptent de prendre dans la mesure où ils reconnaissent qu'il faut à tout prix aborder ces enjeux dans une perspective globale. Ils espèrent sincèrement que le BAPE fera preuve d'autant d'audace dans son rapport afin de marquer un tournant dans sa façon d'aborder les dossiers et de considérer son rôle. Le RNCREQ et le CRECN comptent sur le BAPE pour qu'il se fasse la courroie de transmission de leur plaidoyer en faveur d'un changement de paradigme qui sera salutaire pour l'avenir du Québec.

Sur le fond du dossier maintenant, le RNCREQ et le CRECN estiment que la justification économique du projet la Romaine, particulièrement pour la région de la Côte-Nord, ne fait pas de doute. Elle pourrait toutefois, à notre avis, être grandement améliorée si Hydro-Québec et les communautés d'accueil faisaient preuve d'une vision plus innovante, intégrée et durable de ce développement.

Le problème avec le projet la Romaine pour le RNCREQ et le CRECN se situe donc au niveau de la justification énergétique et environnementale. Pour nous, la seule et unique manière d'envisager positivement ce projet, c'est d'en faire une composante d'une stratégie globale, structurée et mesurable visant l'indépendance pétrolière du Québec. Le projet deviendrait alors, pratiquement essentiel à l'atteinte de cet objectif ambitieux mais non moins nécessaire.

Le RNCREQ et le CRECN demandent donc au BAPE de recommander au gouvernement du Québec de mettre rapidement en chantier une planification énergétique complète et à long terme qui inclura à la fois la production et la consommation d'énergie et qui intégrera aussi le projet mobilisateur d'une indépendance au pétrole pour 2030.

Annexes

ANNEXE 1

Rapport #1 sur l'énergétique régionale :

Substitution énergétique Mythe ou réalité?

ANNEXE 2

Rapport #2 sur l'énergétique régionale :

L'économie d'énergie dans un libre-marché est-elle illusoire?

ANNEXE 3

Rapport #3 sur l'énergétique régionale :

Quel rendement sur notre investissement énergétique?

ANNEXE 4

Rapport #4 sur l'énergétique régionale :

État et perspectives énergétiques mondiale et québécoise